

Les mesures J.O. se dévoilent ... Urgence à revoir la copie !



En cette fin novembre, la direction a réuni 2 tables rondes JO, une sur ses besoins de production pour les J.O, l'autre sur les mesures « sociales » qu'elle souhaite mettre en place. Si cette échéance agite fortement notre management, SUD-Rail a tenu à rappeler que ce sera d'abord l'attribution des congés et les effectifs qui seront sa priorité et qu'il était hors de question de contraindre les cheminot-e-s à travailler sur la période des Jeux Olympiques. Ensuite, nous avons rappelé que l'ensemble des cheminot-e-s, des APF jusqu'aux agents de réseau en passant par les RCAD devraient pouvoir bénéficier d'une éventuelle prime « JO ». Vu le résultat des premiers échanges, nous disons d'emblée : « peut mieux faire » !

50€ par journée de service ... Mais pour qui ?

L'annonce de LA mesure financière est enfin tombée, ça sera 50€ par journée de service effectuée sur les journées d'épreuves ... **Et c'est là que les problèmes commencent !** Qui est concerné ? Dans quel service ? Dans quelle S.A ? Quid de ceux qui ne travailleront pas ce jour-là mais auront préparé le service (Matériel, Équipement ...) ? Quid des agents qui ne sont pas directement en lien avec la production mais dont le travail va être impacté par les JO ou les mesures qui en seront issues (RCAD, APF, GM ...) ? Quid des agents qui ne seront pas directement sur les sites mais qui seront impactés par la venue et le transport d'environ 10 Millions de touristes sur la période ? **À ces questions, la direction nationale ne répond pas et renvoie vers les SA, les activités, voire les établissements de production pour obtenir des réponses...** Pour SUD-Rail, il n'est pas acceptable d'avoir un effet d'annonce et de ne pas assurer l'information complète. Comme dit l'adage : « quand c'est flou, il y a un loup » !

Elargissement de la période de moindre besoin en y incluant les vacances de février et de printemps 2024.

Doublement de l'indemnité de congés en période de moindre besoin de 11,38 à 22,76€/j (taux a) pour les opérationnels.

Application de l'indemnité au 1^{er} jour de congés en période de moindre besoin au lieu du 8^{ème} jour.

Le nombre de jours pouvant être posé sur le CET est porté de 10 à 17 jours.

L'abondement de l'entreprise est doublé à partir du 6^{ème} jour posé sur le CET (il passe de 1 à 2 jours d'abondement).

Report de 8 jours de congés possible jusqu'au 30 juin 2025 sur simple validation des managers.

Les RQ RM RU peuvent être monétisés depuis la loi pouvoir d'achat : la majoration passera à 30% (contre 25%) sans limite de jours autre que le nombre de jours acquis.

Des mesures congés qui peinent à convaincre !

Les mesures annoncées en mai (*ci-contre*) pour les agents qui accepteraient de décaler leurs congés, et qui étaient censées « booster » l'appel à volontaires pour assurer la

production, peinent aujourd'hui à convaincre les agents concernés. Preuve en est le très faible taux de volontaires qui remonte aujourd'hui des établissements concernés. Au vu des éléments des plans de transport qui sont demandés (+ 4500 trains rien qu'en IDF), dans une période estivale déjà tendue, si la direction veut augmenter significativement le nombre de volontaires et ne pas risquer un conflit, il va falloir revoir la copie !

**Pour SUD-Rail, la production JO ne pourra se faire qu'avec des volontaires et ne pas impacter les demandes de congés des agents qui ne le seraient pas !
Pour se faire, elle doit mettre les moyens en effectifs et rendre attractives les indemnités à un autre niveau qu'aujourd'hui !
Elle doit revoir sa copie !**